

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : FIN\_AR20240637

Objet : Arrêté portant délégation de signature pour la gestion des relations avec les fournisseurs de la commune au sein de la Direction de la Culture et des Réseaux des Médiathèques

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-19,

**CONSIDERANT** que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et notamment d'ordonnancer les dépenses, de diriger les travaux communaux, de souscrire les marchés et de représenter la commune soit en demandant, soit en défendant ;

**CONSIDERANT** que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur Général Adjoint en charge de la Performance et des Ressources et aux responsables de services communaux ;

**CONSIDERANT** qu'il convient pour la bonne marche de l'administration communale de déléguer la signature à certains directeurs et chefs de service de l'administration communale la signature des actes courants dans la relation avec les fournisseurs de la commune ;

**CONSIDERANT** que le logiciel de gestion financière de la commune permet d'affecter à chaque service ou direction des lignes de crédits spécifiques au sein du budget communal;

### ARRÊTE

**Article 1 :** délégation permanente est accordée aux directeurs et chef de services/secteur de la Direction de la Culture et des Réseaux des Médiathèques et figurant ci-après à l'effet de signer au nom de Monsieur le Maire de Bron, et sous sa responsabilité, les actes et décisions relatifs aux relations avec les fournisseurs de la commune, identifiés aux articles ci-après.

**Article 2 :** pour les crédits affectés à la Direction de la Culture et des Réseaux des Médiathèques, les délégations de signature suivantes sont accordées:

- Pour le service ressources documentaires et numériques :

Quels types d'acte	Délégation	En cas d'absence	En cas d'absence des précédents
Tous les actes de mise en concurrence des entreprises, sauf marchés ou accord cadre à procédure adaptée avec publicité et procédure de mise en concurrence formalisée	Clémentine PAILHES responsable du pôle ressources documentaires et numériques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Engagement de dépenses quelle que soit la forme (bons de commande, contrat, conventions, etc) jusqu'à un montant de 1 500 € HT par engagement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Clémentine PAILHES responsable du pôle ressources documentaires et numériques
Tous les actes liés aux opérations de réception et d'admission des fournitures et des services, y compris les décisions d'admission	Clémentine PAILHES responsable du pôle ressources documentaires et numériques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Application des clauses de pénalités prévues aux marchés publics	Clémentine PAILHES - responsable du pôle ressources documentaires et numériques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Suspension du délai de paiement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Clémentine PAILHES responsable du pôle ressources documentaires et numériques

- Pour les services Programmation et Développement des publics et territoire:

Quels types d'acte	Délégation	En cas d'absence	En cas d'absence des précédents
Tous les actes de mise en concurrence des entreprises, sauf marchés ou accord cadre à procédure adaptée avec publicité et procédure de mise en concurrence formalisée		Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Engagement de dépenses quelle que soit la forme (bons de commande, contrat, conventions, etc) jusqu'à un montant de 1 500 € HT par engagement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	
Tous les actes liés aux opérations de réception et d'admission des fournitures et des services, y compris les décisions d'admission		Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Application des clauses de pénalités prévues aux marchés publics		Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques
Suspension du délai de paiement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	

- Pour le service Ressources internes et stratégiques :

Quels types d'acte	Délégation	En cas d'absence	En cas d'absence des précédents
Tous les actes de mise en concurrence des entreprises, sauf marchés ou accord cadre à procédure adaptée avec publicité et procédure de mise en concurrence formalisée	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE responsable du secteur administratif
Engagement de dépenses quelle que soit la forme (bons de commande, contrat, conventions, etc) jusqu'à un montant de 1 500 € HT par engagement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE responsable du secteur administratif
Tous les actes liés aux opérations de réception et d'admission des fournitures et des services, y compris les décisions d'admission	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE responsable du secteur administratif
Application des clauses de pénalités prévues aux marchés publics	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE responsable du secteur administratif
Suspension du délai de paiement	Nathalie PERRET Directrice de la DCRM	Julie TOQUE responsable du pôle ressources internes et stratégiques	Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE responsable du secteur administratif

**Article 3 :** l'arrêté du 30 janvier 2023 portant délégation de signature pour la gestion des relations avec les fournisseurs de la commune au sein de la Direction de la Culture et des Réseaux des Médiathèques est abrogé.

**Article 4 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 5 :** un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 069-216900290-20240627-FIN\_AR20240637-AR